



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 23 février 2011, 20H30.

Date de la convocation : 18 février 2011

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés : BENOIT Jean Luc, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian.

Pouvoirs :

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

02/2011

☒ Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2011:

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées, à l'unanimité.

1) Convention de mise à disposition d'un terrain entre la commune et l'association de gestion de la Marpa.

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'association de gestion des MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées) du canton de Bâgé-le-Châtel avait déposé une demande d'autorisation de construction d'une véranda en extension de la MARPA il y a quelques années, pour répondre aux besoins des résidents. Ce projet comportait une emprise de 31.5 m² sur une parcelle appartenant à la Commune mais aucune convention n'avait été passée. Afin de régulariser la situation sur ce terrain communal, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer une convention de mise à disposition de terrain entre la commune et l'association de gestion de la MARPA, pour une superficie de 31.5 m².

A mains levées, et à l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2) Prime de responsabilité pour le responsable voirie.

Monsieur le Maire explique au Conseil que Jean Marie BENOIT, agent le plus gradé et ayant le plus d'ancienneté, est désormais chargé de coordonner le travail des agents techniques, de les encadrer et de prendre des décisions techniques. Il se voit également confier l'entretien des bâtiments et de la Salle Henri Renaud.

Monsieur le Maire propose donc de lui octroyer une IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) mensuelle, faisant fonction de prime de responsabilité. Il propose d'appliquer le coefficient 1.5 à l'IAT de base de son grade d'adjoint technique principal 2ème classe, le tout versé par 1/12ème chaque mois, soit une IAT mensuelle de 58.70 €, applicable au 1er mars 2011.

A mains levées, et à l'unanimité, le Conseil approuve l'attribution de l'IAT précitée à Jean Marie BENOIT.

3) Délibération relative à la procédure du choix du Maître d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'après s'être mis d'accord sur l'édification d'une salle polyvalente à dominante festive sur le site dit de l'Espace du Chêne, il convient désormais de lancer la procédure. Une fois la publication lancée, il faudra 218 jours de procédure pour avoir un architecte et son projet complet. Les candidats ont 52 jours pour répondre, un premier jury en sélectionne 3 qui préparent des projets, et le second jury choisit l'architecte retenu définitivement. Le cadre du dossier de candidature est prêt à être publié dans les journaux spécialisés.

La DDT a élaboré une fiche financière pour la commune basée sur une salle de 500 places :

- Le montant total de l'opération est estimé à 2 379 834.66€ HT.
- Les procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre sont régies par l'article 74 du Code des marchés publics. Le coût prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de cette salle s'élève à 245 000 € HT. Étant supérieur au seuil de 193 000 € HT, la procédure de concours restreint avec anonymat s'impose.
- Conformément à l'article 24 du Code des Marchés publics, un jury doit être composé spécifiquement pour le concours. Les quatre représentants du maître d'ouvrage seront les membres de la Commission d'Appel d'Offre : Daniel DESROCHES, Jacques PENIN, Denis LARDET, Jean Luc BENOIT. Il faudra ensuite trouver deux personnalités désignées, qui seront des responsables d'associations volontaires tirés au sort, et trois personnes qualifiées.
- La prime allouée aux candidats non retenus est fixée à 8 300 € HT par candidat.

Le Conseil municipal, à mains levées, et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à s'engager dans l'opération de construction d'une nouvelle salle polyvalente sur l'Espace du Chêne, dont le montant total est estimé à 2 379 834.66€ HT ;
- autorise Monsieur le Maire à engager une procédure de concours restreint avec anonymat pour le marché de maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente ;
- entérine la composition du jury telle que présentée ci-dessus, constituée des membres de la Commission d'Appel d'Offre ;
- fixe la prime allouée aux candidats non retenus à 8 300 € HT par candidat.

4) Comptes rendus des commissions.

⇒ Commission Communication : Denis BOYAT fait le point des deux dernières Commissions. Le visuel du site internet a été finalisé, un planning est établi pour la suite du projet car il reste deux mois avant sa mise en ligne. Le lien provisoire sera envoyé aux conseillers afin de recueillir leur avis. Le Manziat infos spécial n°12 sur l'assainissement a été distribué sans grand retour des habitants, et le n°13 est en préparation. Un article sera consacré à la salle des fêtes, rappelant à tous la nécessité de la rendre propre et indiquant le fonctionnement des nouveaux états des lieux.

⇒ Commission Environnement : Monsieur le Maire indique au Conseil que cinq personnes se sont proposées pour le fleurissement de la commune. Elles effectueront une visite le long de la RD933 et s'occuperont de la commande des fleurs. Des bacs à fleurs seront à remplacer. Les priorités seront la départementale et le plantage d'arbustes à l'automne.

⇒ Commission Finances : Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une première commission s'est réunie le 16 février, qui a surtout travaillé sur le budget assainissement. Une autre commission sera réunie prochainement.

Il précise que la DDT a donné son aval à l'échéancier financier que la commune a élaboré. La DDT va donc faire passer rapidement le cahier des charges permettant de lancer la procédure de choix d'un maître d'œuvre.

⇒ Commission Voirie: Pascale CATHERIN indique au Conseil qu'elle a procédé à une visite des voies communales avec la DDT. Les routes qui seraient à refaire en priorité sont la route de Chanfant, la Route de Cropettet et le chemin des Carrons. La DDT a également fait remarquer que certaines voies communales pourraient être déclassées en chemin ruraux, sur lesquels la commune n'a pas les mêmes obligations d'entretien.

Concernant la RD933, il va maintenant falloir lancer une procédure de choix d'un maître d'œuvre.

Pour les fêtes de fin d'année, une entreprise spécialisée a été contactée pour étudier la possibilité d'illuminer le clocher de l'église.

⇒ Commission Urbanisme : Denis LARDET dresse le bilan des demandes d'urbanisme.

Informations et questions diverses.

⇒ Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars prochain. Il invite donc les conseillers à se désigner pour tenir les bureaux de vote et à être présents le soir dès 18h pour le dépouillement.

(Séance levée à 22h50)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,